

## DEC200756DR12

Décision portant nomination de Mme Emilie VOLPI, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité FR3621 intitulée Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques

### LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

**Vu** la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

**Vu** la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

**Vu** la décision DEC171283DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité FR3621, intitulée Agorantic Cultures, Patrimoines et Sociétés Numériques, dont le directeur est M. Eric TRIQUET ;

**Vu** l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Provence et Corse ;

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Emilie VOLPI, ingénieur d'études classe normale, est nommée chargée de sécurité des systèmes d'information de l'unité FR3621 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 03/03/2020

Pour le président - directeur général et par délégation,  
Le directeur d'unité  
Eric TRIQUET

